

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, 19 février 2026

HANDICAP ET CANCER

Personnes en situation de handicap : un public prioritaire de la feuille de route 2026-2030

Améliorer le parcours face au cancer des personnes en situation de handicap : un enjeu prioritaire de la feuille de route 2026-2030

PROGRAMME D' ACTIONS • Février 2026

La feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers fixe le cadre d'actions pour les cinq prochaines années. Elle définit cinq priorités et identifie cinq publics cibles, afin de concentrer les efforts là où l'impact sera le plus significatif. Les trois personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles multiples qui sont d'ordre médical, social, organisationnel, géographique, et cumulé de vulnérabilités sociales. Ces difficultés se traduisent par des écarts observés, notamment en matière de accès au diagnostic et de suivi des personnes. Elles justifient que les personnes en situation de handicap soient identifiées comme un public prioritaire de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, afin que les progrès bénéficient à tous. Un programme d'actions dédié a été élaboré, intégré à la feuille de route 2026-2030.

LE CONTEXTE

Les personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles multiples qui se cumulent à tous les stades de la prise en charge, de la prévention au diagnostic, jusqu'à l'accès aux soins. Leur participation aux dépistages organisés des cancers est inférieure à celle observée dans l'ensemble de la population. Ainsi, moins de 10% des personnes en situation de handicap participent aux dépistages organisés des cancers.

17% 1/3

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PARTICIPENT AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

PROPORTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PARTICIPANT AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

Nicolas Scotté, directeur général de l'Institut national du cancer, a présenté à l'occasion de l'Assemblée plénière du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)¹ ce 19 février, [le programme d'actions](#) pour améliorer le parcours face au cancer des personnes en situation de handicap.

En France, près de 12 millions de personnes sont en situation de handicap. Malgré la loi Handicap votée en 2005, leur parcours en cancérologie reste marqué par des inégalités persistantes dans l'accès à la prévention, au dépistage, aux soins et à l'innovation, susceptibles d'engendrer des pertes de chance évitables.

Identifié comme l'un des 5 publics prioritaires de la feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, l'objectif est de garantir aux personnes en situation de handicap une équité d'accès, une qualité et une continuité du parcours de soins.

Construit autour de cinq axes, ce programme d'actions associera les personnes en situation de handicap, le CNCPH, des professionnels de santé et du médico-social, les associations, et les partenaires institutionnels.

¹ Placé auprès du Ministre chargé des personnes handicapées, le CNCPH a été créé par la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et les dispositions applicables à cette instance sont codifiées aux articles L. 146-1 et D. 146-1 à D. 146-12-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Il a pour mission principale d'assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent.

Handicap et cancer : lutter contre les pertes de chance évitables

Plus de vingt ans après l'adoption de la loi Handicap du 11 février 2005² pour l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées, **les inégalités face au cancer persistent**. Celles-ci s'inscrivent dans l'ensemble du parcours et engendrent **des pertes de chances qui pourraient être évitées**.

Les **problématiques** rencontrées par les personnes en situation de handicap sont **multidimensionnelles**. Elles allient des **freins structurels et transversaux** : accessibilité des lieux de santé limitée, ainsi qu'à une information claire et adaptée, coordination entre les secteurs sanitaire et médico-social souvent insuffisante, entraînant des ruptures dans la prise en charge. À cela s'ajoutent la sous-estimation fréquente des symptômes, des restrictions dans les propositions thérapeutiques et le poids cumulé des vulnérabilités sociales. Enfin, l'accès aux soins de support, pourtant partie intégrante de la prise en soins de la maladie, demeure trop souvent inégal et tardif pour ces personnes.

À titre d'exemple, moins de 1 femme sur 3, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé a participé au dépistage organisé des cancers du sein. Elles sont 1 femme sur 2 en population générale³. Les **diagnostics sont alors souvent plus tardifs, avec des tumeurs à un stade plus avancé**, et des chances de guérison moindres.

Handicap et cancer : de quoi parle-t-on ?

Selon la définition de la loi du 11 février 2005, « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Handicap et cancer : 5 axes stratégiques pour améliorer les parcours face au cancer

Les freins structurels et transversaux, auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, peuvent avoir des conséquences mesurables sur le stade au diagnostic et la survie des personnes. Afin que les progrès bénéficient à tous, ces freins justifient que les personnes en situation de handicap soient identifiées comme un public prioritaire de la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Un programme d'actions dédié, construit autour de 5 axes a été élaboré et intégré à la feuille de route 2026-2030.

Présentés pour la première fois, par Nicolas Scotté directeur général de l'Institut national du cancer, à l'occasion de l'Assemblée plénière du CNCPPH ce 19 février, ces 5 axes visent à :

1. **garantir l'accès** à la prévention et au dépistage dans toutes les situations ;
2. **développer des parcours de soins** coordonnés, sécurisés et adaptés ;
3. **améliorer les pratiques** professionnelles ;
4. **permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrices de leur parcours** face au cancer ;
5. **soutenir la recherche et développer la connaissance** dans le champ « handicap et cancer ».

Plus concrètement, il s'agit de :

- favoriser le développement d'un environnement et d'interventions propices à la prévention primaire et au dépistage des cancers chez les personnes en situation de handicap ;
- soutenir leur accompagnement et favoriser la coordination entre les professionnels pour améliorer leur parcours de soins ;
- de renforcer les compétences et l'outillage des professionnels ;
- de développer continuellement les connaissances et la recherche pour adapter les programmes de prévention et les parcours de soins.

² [Pour en savoir plus sur la loi Handicap.](#)

³ En 2018-2019, 31,3 % des femmes âgées de 50 à 74 ans bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapées (AAH) ont effectué un acte de dépistage organisé du cancer du sein, contre 52% des femmes de la tranche d'âge en population générale

[Découvrir le programme d'actions « Handicap et cancer »](#)

Un programme d'actions élaboré en lien avec les parties prenantes

La création de ce programme d'actions repose sur un travail collaboratif ayant associé l'ensemble des parties prenantes : les personnes concernées, les professionnels de santé et du médico-social, des associations, des partenaires institutionnels et les experts de l'Institut national du cancer.

Après de premiers travaux engagés avec le secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG-CIH) pour étayer les enjeux identifiés par l'Institut, la démarche a été présentée au CNCPH afin de **partager ce cadrage initial**. L'Institut a ensuite organisé le 8 avril 2025 une journée consacrée à la construction du programme d'actions. Elle a réuni plus de 80 participants, dont les associations et des personnes en situation de handicap, afin d'identifier les thématiques clés, ainsi que les premiers leviers d'action associés, au cours d'ateliers. Diverses réunions bilatérales avec des associations et des partenaires institutionnels ont suivi, pour préciser les priorités et discuter des modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un pilotage spécifique dédié associant l'ensemble des acteurs

Placée sous la responsabilité de six pilotes et co-pilotes⁴, la mise en œuvre des actions « Handicap et cancer » reposera sur un pilotage dédié associant l'ensemble des parties prenantes. Le suivi, l'évaluation et l'adaptation des actions seront assurés par un comité thématique national animé par l'Institut national du cancer en lien avec le CNCPH. Il réunira les personnes en situation de handicap, les professionnels de santé et du médico-social et les représentants institutionnels. Celui-ci se réunira une fois par an en séance plénière pour assurer un suivi de l'avancement des actions, identifier les leviers et les freins, et proposer des mesures adaptatives. Un séminaire annuel offrira par ailleurs un temps de réflexion stratégique sur certains enjeux majeurs à travers des auditions et interventions ciblées.

Handicap et cancer, les actions déjà entreprises

Au cours de la feuille de route 2021-2025 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, **plusieurs initiatives ont été conduites en direction de publics spécifiques**. Un premier volet a porté sur le **développement d'informations en Facile à lire et à comprendre (FALC)**, notamment grâce au soutien apporté à Coactis Santé, qui accompagne plus particulièrement les personnes en situation de handicap.

Un **appel à projets annuel** a également été lancé afin d'améliorer le parcours face à la maladie, de la prévention à l'après-cancer, pour certaines populations ciblées. Le premier appel concernait les personnes en situation de handicap. Quatre projets ont été financés dans ce cadre. Les résultats ont été présentés lors d'une journée d'échanges organisée en 2024, dans une logique de retour d'expérience. Cette rencontre, menée en parallèle de projets consacrés aux personnes en situation de précarité, a mis en lumière des spécificités importantes dans les modalités d'intervention auprès des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, une **étude a été financée afin d'améliorer le repérage des personnes en situation de handicap** dans les bases médico-administratives, un enjeu méthodologique identifié comme complexe, mais structurant pour l'action publique.

Enfin l'**appel à projets (AAP) « Agir en santé publique » 2025** a consacré son axe 4 à l'amélioration des parcours de soins des personnes en situation de handicap intellectuel.

⁴ Selon les axes, le pilotage et co-pilotage du programme d'actions seront assurés par l'Institut national du cancer (INCa), la direction générale de la santé (DGS), la direction générale de l'offre de soins (DGOS), la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le secrétariat général du comité interministériel du handicap (CIH) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour en savoir plus :

[Consulter le programme d'actions « Handicap et cancer »](#)

[Accéder à la feuille de route 2026-2030 de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers](#)

[Télécharger la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

<https://www.cancer.fr/> ; [X](#)

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media
Lydia Dauzet

Chargée de relations presse
Juliette Urvoy

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr